



Quand la richesse de l'âge  
permet son partage



Conseils consultatifs communaux des aînés (CCCA)  
en Région Bruxelloise

*Réflexions d'Ages & Transmissions asbl*

*(Septembre 07)*



## Plan

	Pg
1. Introduction	3
2. Constats généraux	3
3. Une tentative de définition	4
4. Les enjeux	5
5. Les objectifs	6
6. La mise en œuvre	7
1/ Composition	
2/ Thèmes des réunions et réalisations	
3/ Organigramme, encadrement	
4/ Organisation, budgets	
5/ Education à la culture participative et citoyenne	
6/ Statuts, règlements d'ordre intérieur, charte	
7. Les rapports avec le pouvoir communal, communication et visibilité	12
8. Nos conclusions	13
 En savoir un peu plus sur Ages et Transmissions	 14
 Annexes	 16

## 1. Introduction

**Un groupe de réflexion** sur les conseils consultatifs communaux d'aînés (CCCA) s'est réuni de janvier 2006 à avril 2007. Il était composé de membres d'Ages & Transmissions : Monique Lecocq, Daniel Marchal, Jean Piron, Sophie Rayé, et des deux permanentes, Sylvie Lerot et Michèle Piron. De manière plus occasionnelle les personnes suivantes ont également donné leur avis : Jacqueline Bouzin, Irène Decant, Josette Derycke, Fernand Dobbelstein, Madeleine Lemaire, Catherine Schwartz-Perek, François et Marie-Pierre Verhulst. Notre travail s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'engagement des aînés dans la société et plus particulièrement sur les possibilités d'expression citoyenne.

Les échos parfois contrastés sur les conseils consultatifs communaux d'aînés ont été pour nous source de curiosité. Nous avons notamment consulté internet pour découvrir ce qui se pratiquait en Europe et plus particulièrement en Belgique. Afin de rédiger notre travail, nous nous sommes cependant inspirés principalement d'expériences bruxelloises.

Nous avons interviewé des participants ou des organisateurs de conseils consultatifs communaux d'aînés dans la région de Bruxelles-Capitale : Lucien Marchand et Annick Dedobbeleer (CCCA d'Anderlecht), Marie-Louise Petit (CCCA de Bruxelles-Ville), Vicky Gielkens (CCCA d'Evere), Françoise Jacques et Jules Cormann (CCCA de Schaerbeek). Christine Gallez, échevine de la citoyenneté à Jette nous a donné son point de vue dans une commune qui ne possède pas de conseil consultatif communal d'aînés.

Une expérience active depuis 1998 dans le Hainaut a particulièrement retenu notre attention: le CCCA de **Frasnes-Lez-Anvaing**, commune rurale de 10.000 habitants (cfr annexe 1). Cette expérience nous semble à plus d'un titre, un modèle du genre quoique sans doute pas transposable partout. Nous avons interrogé Isabelle Sturbaut, de l'asbl Ag'ysont, promotrice et organisatrice du projet.

Ce cahier est le fruit de nos recherches et de nos réflexions.

Bien entendu, nous avons exercé notre esprit critique tout en saluant l'engagement de ceux et celles qui ont participé à l'histoire encore débutante des CCCA. Comme l'écrivait Destouches il y a plus de 300 ans, « la critique est aisée et l'art est difficile ».

Nous espérons que ce cahier sera le point de départ de réflexions ultérieures en groupes élargis. Toute suggestion et remarque sont donc les bienvenues !

## 2. Constats généraux

- 1) La création des Conseils consultatifs communaux d'aînés est reprise dans tous les programmes politiques, toutes tendances confondues. Certains partis veulent même la légitimer par une loi.  
Par ailleurs l'article 120 bis de la « nouvelle loi » communale parle des conseils consultatifs communaux de manière générale (voir annexe 2).
- 2) Actuellement en région Bruxelloise et à notre connaissance, 6 CCCA sont en fonctionnement : Bruxelles-ville, Anderlecht, Evere, Schaerbeek, Berchem et

Koekelberg. Le plus ancien est celui de Bruxelles-ville, créé en 1989. Le plus récent est celui d'Evere, créé en 2004.

Deux CCCA ont cessé leurs activités lors de la précédente législature communale, ceux d'Ixelles et d'Auderghem.

- 3) Certaines expériences fonctionnent dans une grande discrétion et à régime minimum, faute non seulement de participants suffisamment actifs, motivés ou trop souvent absents, mais faute également parfois de volonté politique suffisante ou de réel « moteur » ...
- 4) Les CCCA sont différents dans leur composition, leur mode de fonctionnement, leur statuts, leurs objectifs, leurs réalisations ainsi que sur le plan du bilinguisme.
- 5) L'attitude de certains échevins et la perception qu'ils ont des CCCA est également révélatrice d'une certaine appréhension voire d'un sentiment d'inutilité !

Voici quelques-unes de leurs craintes:

- Les CCCA ne sont-ils pas des « gadgets », destinés à « faire bien », faire plaisir aux seniors de la commune ou tomber dans « l'autosatisfaction » des réalisations communales ?
  - Les membres sont-ils suffisamment représentatifs des seniors de la commune ? Tient-on compte des étrangers maîtrisant parfois mal le français, des gens du 4<sup>ème</sup> âge, des milieux défavorisés, ... ?
  - Les débats ne risquent-ils pas d'être « biaisés » par les intérêts particuliers plutôt qu'animés par l'intérêt collectif ?
  - N'y a-t-il pas un risque d'infiltration par des extrémistes de tout bord ?
  - Ces CCCA ne viendraient-ils pas court-circuiter ou « doubler » des solutions participatives alternatives telles que les forums des aînés ou les cafés des âges déjà organisés (voir annexes 8 et 9) ?
- 6) Beaucoup de seniors n'ont jamais entendu parler des CCCA.
  - 7) Beaucoup de seniors ne possèdent pas la « culture citoyenne et participative » nécessaire à une implication constructive dans un CCCA.

### 3. Une tentative de définition

Nous n'avons pas trouvé de définition satisfaisante des CCCA. Nous en proposons une à débattre.

Un conseil **consultatif** communal pour aînés (CCCA) est un groupement **apolitique** composé **majoritairement** de représentants des citoyens **aînés** de la commune appelés à se prononcer principalement sur des matières concernant les seniors.

Il doit être reconnu en tant que tel par le Conseil communal qui lui confère sa légitimité en tant qu'organe consultatif (voir annexe 2).

Ceci est une définition à minima. En fonction des objectifs et des enjeux, les missions d'un CCCA peuvent être plus larges (voir plus loin).

Quelques précisions et questions quant à cette définition:

- 1) « **Consultatif** » ? Il ne s'agit pas d'un conseil décisionnel. Les avis émis par le CCCA ne sont donc pas contraignants par rapport au Conseil communal.
- 2) « **Apolitique** » ? Il s'agit de ne pas représenter un parti politique, de produire du bon sens indépendamment des courants politiques et des enjeux liés à la carrière professionnelle.
- 3) « **Aîné** » ? A partir de quel âge est-on « aîné » ? 60 ans ? (voir la loi du 18 mai 06 concernant le conseil consultatif fédéral des seniors)
- 4) Composé « **en majorité** » d'aînés de la commune ? Il ne s'agit pas d'un réseau de professionnels travaillant dans le secteur du 3e, 4e âge. Ceux-ci peuvent être présents mais pas de manière majoritaire.  
Par « majorité » d'aînés, quel pourcentage entend-on ? 60, 75, 100 % ?

#### **4. Les enjeux**

Les enjeux d'un CCCA peuvent être multiples. Il convient de se mettre d'accord, dans un CCCA déterminé et sur une période déterminée, sur le(s) enjeu(x) prioritaire(s).

- 1) Le Conseil consultatif communal des aînés doit devenir l'expression du groupe qu'il représente et être son intermédiaire vis-à-vis du pouvoir communal.
- 2) Par son intermédiaire, un réel dialogue doit s'installer entre les générations, entre les « actifs » et les « devenus inactifs »
- 3) Il doit montrer la volonté des seniors à se rendre utiles et participatifs
- 4) Il met en évidence un renversement de tendances : les seniors ne sollicitent plus uniquement des services mais ils s'expriment sur leurs réels besoins et s'investissent eux-mêmes pour y répondre !
- 5) Par cette attitude, les aînés se valorisent vis-à-vis des plus jeunes, en profitant de leur expérience, de leurs savoirs-être et d'une certaine liberté de parole qu'ils ont pu acquérir, dégagés de certaines obligations de réserve, notamment professionnelles !

...

## **5. Les objectifs**

D'après les enjeux, il faut définir des objectifs, des missions avec un ordre de priorité.

- 1) Tenir compte des aspirations et besoins spécifiques des seniors de la commune, enquêter, les étudier et les faire connaître au Conseil communal.  
Eventuellement chercher des solutions à ces problèmes spécifiques, les défendre et veiller à leur suivi.
- 2) Informer les seniors de leurs droits mais aussi de leurs devoirs de citoyens.
- 3) Emettre des avis, faire des propositions ou recommandations sur toute matière soumise par le Conseil communal, le Collège et le Conseil de l'aide sociale et ce en toute objectivité et neutralité.
- 4) Agir d'initiative et faire entendre la voix des aînés sur des projets communaux ayant trait directement ou non aux seniors.
- 5) Assurer la communication régulière entre les seniors et les autorités communales.
- 6) Centraliser les informations concernant les aînés de la commune.
- 7) Multiplier les occasions de rencontres entre seniors dans un esprit convivial et constructif mais également avec d'autres tranches d'âge !
- 8) Proposer et organiser des activités autres que celles déjà mises en place et ainsi aider les seniors à participer avec leurs connaissances et expériences à la vie de la commune dans les domaines sociaux, culturels et sportifs.
- 9) Collaborer avec les organisations bénévoles et associations oeuvrant déjà dans la commune pour une parfaite coordination des actions entreprises.
- 10) Participer à des travaux entrepris par des organismes d'études, de sondages, des universités.

...

## 6. La mise en œuvre

Différents points sont à envisager et à débattre. Tous sont très importants.

### 1/ Composition

#### REPRESENTATIVITE

- ✓ **Idéalement**, un CCCA doit être représentatif des seniors de la commune.

Ses membres doivent donc :

- Appartenir à la tranche d'âge des 60 (?) ans et plus mais aussi des 80 ans et plus...
  - Respecter une répartition hommes/femmes équitable (voir annexe 2)
  - Représenter différents quartiers et différents niveaux socio-culturels
  - Respecter le bilinguisme
  - Représenter « globalement » les différences de sensibilités politiques sans toutefois occuper de mandat politique, ni faire partie d'un mouvement anti-démocratique. Ils doivent s'engager à ne pas faire de prosélytisme et à respecter chacun des membres aux points de vue linguistique, philosophique ou religieux, ...
  - Faire preuve d'un intérêt certain pour l'engagement citoyen
  - Etre soucieux de l'intérêt général
- ✓ **En pratique**, les candidats bruxellois ne se bousculent pas au portillon et tous les candidats n'ont pas le profil idéal. D'autre part, la présence de certaines catégories de seniors est loin d'être garantie.

Pour pallier en partie à certains de ces problèmes, la plupart des CCCA bruxellois acceptent en leur sein des représentants aînés d'associations de seniors de la commune ou ayant des activités dans la commune.

D'autres font entrer dans le CCCA, en tant que membres ou en tant qu'observateurs, des représentants professionnels d'institutions, de services communaux, d'associations travaillant dans la commune avec des seniors du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> âge.

Certains comprennent même des mandataires communaux : bourgmestre, échevin, conseiller, président du CPAS et/ou représentant du conseil de l'action sociale, ...

En ce qui concerne le bilinguisme, il est pris en compte de différentes manières : certaines communes ont 2 sections, une francophone, une néerlandophone avec 2 présidents, d'autres ont 2 Vice-Présidents et/ou diffusent des PV dans les 2 langues.

- ✓ **Nous pensons que** la présence de représentants professionnels d'institutions, de services communaux, d'associations travaillant déjà au sein de la commune est envisageable mais pas obligatoire.
- De toute façon, 30 % de « professionnels » du secteur nous paraît une limite supérieure à ne pas franchir. Sinon, on s'écarte de la définition d'un CCCA telle que présentée ci-dessus et on s'approche d'une coordination sociale communale en matière de seniors, ce qui ne répond pas aux mêmes objectifs.

Certains d'entre nous vont même plus loin dans leur raisonnement et pensent que les professionnels ne devraient être invités qu'au titre de conseillers, voire de collaborateurs à des projets précis et ce au coup par coup.

Il serait judicieux également qu'un mandataire communal, un échevin faisant fonction, assiste aux réunions du CCCA, soit qu'il en prenne l'initiative, soit qu'il y soit prié par les membres eux-mêmes, mais également au coup par coup, sur des projets précis.

En aucun cas, ce mandataire ne devrait animer et diriger seul les débats.

Par ailleurs, il nous paraît important que le CCCA soit animé, dynamisé, formé par une coordination, idéalement indépendante du pouvoir communal en place, garante d'une charte de fonctionnement et d'une certaine pérennité. Nous y reviendrons un peu plus loin.

### SÉLECTION

- ✓ **Idéalement**, tout senior domicilié dans la commune et qui le souhaite peut participer au CCCA. C'est le système en vigueur à Frasnes-Lez-Anvaing (voir annexe 1).
- ✓ **En pratique**, les membres des CCCA bruxellois sont souvent de manière directe ou indirecte sélectionnés par le Collège des Bourgmestres et Echevins ou par le Conseil communal selon des critères parfois imprécis. Dans un 2<sup>e</sup> temps, une cooptation est souvent possible directement par les membres du CCCA.
- ✓ **Nous pensons** qu'il est préférable d'éviter une sélection par le Collège ou le Conseil communal. En tous les cas, si une sélection s'opère, elle doit se faire selon des critères précis et en toute transparence.

### DUREE

- ✓ **En pratique**, le mandat des membres du CCCA est parfois lié à la durée du mandat du Conseil communal et vient à échéance quelque temps après la nomination du nouveau Conseil communal suivant les élections. Cela peut poser problème pour la pérennité du conseil.
- ✓ **Nous pensons que** d'une manière ou d'une autre, il est important d'encourager le renouvellement progressif des membres, par exemple d'un tiers tous les deux ans. Le CCCA ne doit pas être un club fermé afin d'assurer créativité et pérennité. Les séances doivent être ouvertes aux non membres.

## 2/ Thèmes des réunions et réalisations

- ✓ Remarquons d'emblée qu'il est difficile de parler **d'idéal** étant donné que celui-ci va dépendre des objectifs et des moyens mis en œuvre.
- ✓ **En pratique**, les thèmes des réunions sont amenés par le Conseil communal ou par le CCCA et débordent rarement le cadre communal et les matières seniors.

### Quelques exemples de thèmes abordés :

- ✓ Mobilité des seniors dans la commune (trottoirs, zone 30,...)
- ✓ Mise en place de petits services et dépannages pour les personnes âgées à domicile
- ✓ Information des pharmaciens afin qu'ils puissent mieux orienter les seniors vers les services adéquats
- ✓ Les soins palliatifs, la maltraitance des personnes âgées,
- ✓ Projet « conte à l'école »
- ✓ Urbanisme, gestion de l'environnement dans la commune
- ✓ ...

Tous ces sujets ne sont pas abordés dans tous les CCCA. Certains se « spécialisent » dans les trottoirs (propreté, sécurité, accessibilité) ... et n'arrivent pas à en décoller.

### Exemples de réalisations :

- ✓ Enquête auprès des seniors de la commune
- ✓ Création d'une antenne interuniversitaire de cours pour les aînés
- ✓ Participation à la réalisation d'une brochure pour les seniors de la commune
- ✓ Création d'un centre de rencontres, d'activités, d'information pour aînés afin de dynamiser le quartier
- ✓ Mise sur pied d'une formation à l'informatique par des jeunes formés par des seniors et pour des seniors
- ✓ Défense d'un projet de taxi social
- ✓ Mise sur pied d'une aide juridique pour personnes âgées à faibles revenus
- ✓ Création d'une banque de données de volontaires dans la commune
- ✓ Organisation de conférences, de balades accompagnées, de la fête annuelle des aînés
- ✓ Organisation d'activités pour seniors : visites guidées, rallyes pédestres, concours de whist
- ✓ ...

Certains CCCA n'organisent rien ou très peu.

- ✓ **Nous pensons que** le CCCA doit éviter de se cantonner à la seule cible qu'il représente ! Les seniors ne doivent pas être isolés ! Bien au contraire, ils doivent cohabiter avec les autres générations et cette cohabitation se doit d'être la plus harmonieuse possible.

C'est ainsi que le CCCA aura à cœur de se pencher aussi sur les contacts **intergénérationnels** et de tenter de les développer, de les renforcer (dans l'enseignement, les crèches, les hôpitaux, les clubs sportifs, les associations de jeunesse etc. ...).

Nous pensons aussi qu'un CCCA qui **organise lui-même des activités**, au-delà de son rôle de conseiller, est très dynamisant pour les seniors et pour la commune. Ces activités doivent bien entendu être complémentaires par rapport à ce qui existe déjà.

### **3/ Organigramme, encadrement**

- ✓ **En pratique**, la plupart des CCCA, sauf celui de Frasnes-Lez-Anvaing, disposent d'un Président, Trésorier, Secrétaire ...  
La plupart des CCCA sont (plus ou moins) encadrés par un professionnel de l'action sociale de la commune ou l'Echevin ayant en charge les seniors ou un membre du Conseil communal ou un professionnel d'une asbl indépendante du pouvoir communal.
- ✓ **Nous pensons** qu'il est nécessaire d'établir au sein du CCCA un organigramme et une charte de fonctionnement dans laquelle les rôles de chacun sont définis, y compris dans d'éventuelles commissions (sous-groupes de travail).  
Par ailleurs, nous préconisons, quand c'est possible, un organe de consultance extérieur à la commune sur lequel pourraient s'appuyer la commune et le CCCA. Cet organisme assurerait par exemple la formation, l'animation, éventuellement l'encadrement du CCCA et serait garant de la charte de fonctionnement.

### **4/ Organisation, budgets**

- ✓ **En pratique**, les CCCA se réunissent en réunion plénière entre 3 à environ 9 fois par an. A noter en plus les réunions des commissions lorsque celles-ci existent, ce qui est rare dans les exemples étudiés (sauf à Frasnes).  
Des convocations ainsi que des PV de réunions sont réalisés et diffusés.  
Certains CCCA fonctionnent quasi sans budget.
- ✓ **Nous pensons** qu'il faut favoriser l'existence de groupes de travail (commissions).  
Ceux-ci doivent se réunir environ une fois par mois pour assurer un suivi efficace des projets en cours.  
Exemples de « commissions » : rapports entre les générations, mobilité, santé, intégration des aînés dans la commune, mémoire collective, informatique, ...

Un budget minimum doit être alloué par la commune aux CCCA pour couvrir les frais de fonctionnement, d'encadrement. Il doit aussi être possible de dégager des fonds supplémentaires lorsque des projets sont envisagés.

## **5/ Education à la culture participative et citoyenne**

Qu'est-ce que la culture participative et citoyenne ?

Il s'agit pour un citoyen de s'impliquer dans l'action politique de la commune en donnant son avis, en prenant la parole, en suggérant, en critiquant de manière constructive, en agissant pour le bien commun. Il peut s'agir également de présenter, de défendre un projet ou même de le mettre sur pied.

- ✓ **En pratique**, tous les membres des CCCA n'ont pas l'expérience d'appartenance à divers mouvements associatifs, militants, syndicalistes et autres.  
De plus ils n'ont bien souvent qu'une connaissance sommaire de l'existence et du fonctionnement des différentes institutions politiques, des droits, des règlements et lois en vigueur.  
Or, ils sont amenés à prendre la parole, suggérer, critiquer de manière constructive et ce dans le respect de l'intérêt commun. Dans certains CCCA, des membres pourraient même initier et mettre en œuvre des projets nouveaux.
- ✓ **Nous pensons que** la pratique de la culture participative et citoyenne ne va pas nécessairement de soi et qu'une sensibilisation, formation ou accompagnement des membres du CCCA est indispensable.

Cette formation ou cette remise à niveau pourrait s'effectuer déjà avant leur entrée en fonction et pourrait être assurée par un organisme de formation.

De plus, dans l'accomplissement de leurs tâches et lors de l'étude de divers projets, les membres pourraient se faire assister par des professionnels qui leur apporteraient l'expérience du terrain, y compris dans la gestion du groupe et des réunions.

**Cette question de la formation nous semble capitale et nécessite à elle seule une réflexion approfondie afin de dégager des pistes concrètes.**

## **6/ Statuts, règlement d'ordre intérieur, charte**

Dans les exemples étudiés, seul le CCCA de Frasnes-Lez-Anvaing fonctionne sans statuts.

L'absence de statuts, de règlement d'ordre intérieur ou de charte, nous semble impensable dans des grosses communes urbaines où les réalités socio-économiques sont souvent très hétérogènes.

A ce titre, nous pensons qu'il est indispensable que l'élaboration, le fonctionnement, la composition des CCCA soient précisés et consignés dans un document détaillé, rédigé en étroite collaboration avec le pouvoir communal. Ce préalable lui confèrera sa légitimité et son crédit auprès de la population.

A titre exemplatif et non comme « modèle » nous avons reproduit dans les annexes 3 et 4, la nouvelle version des statuts du CCCA d'une commune bruxelloise ainsi que la charte de Blois (France) du conseil des sages. L'annexe 5 présente la circulaire Courard envoyée en juin 2006 aux collèges des Bourgmestre et Echevins des communes wallonnes. Dans

l'annexe 6, nous avons reproduit l'intégralité de la nouvelle charte destinée aux CCCA élaborée par la Confédération des Associations de Seniors (CAS asbl).

## 7. Les rapports avec le pouvoir communal, communication et visibilité

C'est primordial. Toutefois, ici aussi des priorités devront être définies.

- **Recruter de nouveaux membres** : un réel effort doit être effectué pour recruter et motiver des membres qui souvent ne se bousculent pas au portillon. Le document faisant état de la création d'un CCCA et/ou faisant appel aux nouvelles candidatures doit être particulièrement bien rédigé pour inciter les aînés à le lire mais aussi pour les motiver à faire acte de candidature. L'annonce devra paraître au moins dans les journaux de la commune, être envoyée à toutes les asbl implantées dans la commune dont l'objet concerne les aînés, ou même être envoyée directement à tous les aînés de la commune. Un exemple de document promotionnel est présenté en annexe 7. De plus, l'autorité initiatrice du CCCA devra, lors d'une réunion préliminaire, expliquer clairement le projet du CCCA à tous les aînés de la commune intéressés.
- **(In)dépendance « raisonnable » par rapport au pouvoir politique communal** :

Entre autonomie et dépendance, le CCCA doit trouver sa place par rapport au Conseil communal. Des deux côtés de la « barrière », chacun doit y trouver son compte.

Il faut être attentif à:

- Tenir compte de la volonté du pouvoir communal de faire fonctionner un CCCA dans la commune et d'interagir avec lui. Il ne faut pas oublier que c'est le Conseil communal qui crée tout conseil consultatif communal (cfr. annexe 2).
- Faire reconnaître le CCCA par le pouvoir communal. Il est clair que les aînés ne participeront au CCCA que s'ils ont la conviction que les efforts qu'ils fourniront seront reconnus et pris en considération. Penser que le bénévolat des seniors à ce projet est désintéressé est un leurre. Tout naturellement, les membres espèrent tirer un bénéfice de leur participation ne fût-ce qu'en faisant de nouvelles rencontres, en faisant reconnaître leurs valeurs et leur désir d'engagement dans la société.
- Allouer un minimum de budget de fonctionnement au CCCA.
- Etablir des interactions avec le pouvoir communal :
  - sujets sur lesquels le Conseil communal demande l'avis au CCCA
  - sujets sur lesquels le CCCA demande l'avis au Conseil communal ou projets proposés au Conseil communal
  - présence de représentant(s) du pouvoir communal au sein du CCCA
  - visibilité des actions du CCCA par rapport au pouvoir communal (pv de réunions, convocations)
  - présence (ou non ?) de représentants du CCCA au sein du Conseil communal

- **Améliorer la visibilité** des CCCA :

Un CCCA doit pouvoir montrer ce qu'il fait sinon il aura tendance à s'essouffler.

- Il doit rendre ses actions visibles au pouvoir communal mais aussi aux seniors et autres citoyens de la commune
- De quelles manières ? Par la diffusion de PV de réunions, d'articles, de convocations dans le journal communal ou/et aux seniors de la commune, du site internet de la commune, ...

- **Ouverture des CCCA sur l'extérieur**

Il va de soi que le CCCA ne doit pas fonctionner en « vase clos » !

Les échanges devront se faire avec les autorités communales, avec les citoyens, avec les associations déjà reconnues, les professionnels travaillant dans les secteurs des aînés mais pourquoi pas aussi avec des plus jeunes !

Il va de soi que le CCCA a intérêt également à collaborer avec les autres CCCA mis en place dans d'autres communes afin d'échanger des idées, des bonnes pratiques et même idéalement parvenir à faire des recommandations et mener des actions qui pourront être prises en considération au niveau régional, voire même fédéral !

## 8. Nos conclusions

A notre avis, le conseil consultatif communal des aînés est une structure intéressante en matière non seulement d'expression citoyenne des seniors d'une commune mais également plus globalement en matière d'engagement des aînés dans la vie de leur commune.

Un CCCA doit être conscient de ses objectifs, ses pouvoirs et ses limites. Composé d'une majorité de seniors, il est souhaitable qu'il soit encadré et dynamisé au moins en partie par un organe extérieur de consultance, idéalement indépendant du pouvoir communal en place, garant d'une charte de fonctionnement et d'une certaine pérennité. Les membres d'un CCCA devraient tous recevoir une formation à la culture participative et citoyenne, y compris à l'ouverture vers les autres générations et les autres cultures.

D'autres structures possibles d'expression citoyenne des seniors dans une commune existent telles que les cafés des âges et les forums des aînés (cfr annexes 8 et 9). Moins répandues actuellement que les CCCA, elles méritent certainement études et réflexions .

Par ailleurs, l'expression citoyenne peut très bien aussi être développée et initiée dans une autre structure qui existe déjà.

Nous souhaitons que ce cahier soit le point de départ de réflexions ultérieures en groupes élargis. Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout dit et tout écrit sur les CCCA. Leur histoire est récente et beaucoup reste encore à dire, à écrire et surtout à réaliser !

## En savoir un peu plus sur Ages & Transmissions ...

Créée en 1997, l'asbl Ages & Transmissions est une **association d'éducation permanente** s'adressant principalement – mais non exclusivement – à toute personne de 50 ans et plus. Elle leur propose plusieurs activités de valorisation et d'engagement personnel ou collectif en Région de Bruxelles-Capitale, et certaines en Province de Liège.

L'objectif principal d'Ages & Transmissions est de **valoriser la place des aînés dans la société**, par la mise en évidence, entre autres, de leurs expériences et savoirs. Il s'agit de promouvoir des échanges entre toutes les générations, ceci, dans un esprit d'ouverture sur le monde d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Ages & Transmissions veut favoriser l'engagement des aînés dans la société en mettant en évidence d'autres rôles possibles pour eux que ceux de simples « consommateurs » et « parents-service » : bénévolat, expression citoyenne, passage de mémoire, transmission de valeurs ...

### **Pour des aînés ...**

#### **1. Acteurs dans la société**

##### Accompagnement à la retraite

Ages & Transmissions organise des conférences-débats et des séances d'approfondissement en petits groupes sur des thèmes tels que : « *Re-traiter ma vie* », « *Comment choisir mes activités à la retraite ?* », « *Senior actif et solidaire : pourquoi pas moi ?* ».

##### Groupes de réflexion thématiques

Des groupes constitués pendant une période limitée échangent leurs points de vue sur un sujet précis : le rôle des seniors dans la société, les conseils consultatifs communaux des aînés, etc ... La mise en commun d'informations et de témoignages aboutissent à la réalisation de cahiers, d'articles, de rencontres élargies, etc ...

#### **2. Actifs dans les écoles**

##### Coup de pouce lecture et langage

Des aînés se rendent 2 h par semaine dans les classes primaires pendant les heures de cours pour y lire, faire lire, jouer à des jeux éducatifs, faire parler l'un ou l'autre, souvent d'origine étrangère, afin de les aider à mieux maîtriser le français. Formation, supervision, évaluation, réflexion et échanges sont assurés aux volontaires.

##### Autres transmissions

Pour faire vivre l'école, il y a encore tant d'autres connaissances à partager :

- . une passion : théâtre, musique, peinture ...
- . un savoir : nature, secourisme, éducation à l'esprit critique, ...
- . des souvenirs : l'école, les jeux, la vie quotidienne, les métiers d'autrefois, ...

### **3. Passeurs de mémoire**

#### Groupes « J'écris ma vie »

Ateliers d'écriture autobiographique d'une durée de 2 ans. L'écriture et la mémoire sont stimulées par des questionnaires chronologiques et thématiques.

#### Site interactif « Magusine »

Un site Internet interactif contenant des tranches de vie et des débats : [www.at.magusine.net](http://www.at.magusine.net)

#### Récolte et publication de témoignages

Récolte de textes dans le cadre de projets ayant un impact et une diffusion dépassant la sphère familiale. Publication de recueils collectifs.

### **4. Partenaires en des projets novateurs**

En fonction de ses objectifs, des opportunités et des ressources disponibles, Ages & Transmissions développons régulièrement de nouveaux projets :

- avec des partenaires institutionnels : communes et bibliothèques bruxelloises, services d'aide à la jeunesse, écoles, centres de réinsertion socio-professionnelle, associations actives dans le domaine socio-culturel, autres membres du réseau Courants d'Âges, ...
- avec des seniors actifs dont Ages & Transmissions soutient l'initiative.

## Annexes

**Annexe 1** : une expérience originale dans le Hainaut : le **CCCA de Frasné-lez-Anvaing**.

*Nous y présentons le CCCA de Frasnés-Lez-Anvaing atypique par son absence de statuts, son encadrement et particulièrement intéressant par son dynamisme et la qualité de ses réalisations. Il est implanté depuis 1998 dans une petite commune rurale de 10.000 habitants dans le Hainaut.*

**Annexe 2** : l'article **120 bis de la nouvelle loi communale** sur les conseils consultatifs communaux

**Annexe 3** : un exemple de **statuts** d'un CCCA bruxellois (projet de nouveaux statuts, septembre 2006)

**Annexe 4** : un **exemple de charte** : celle du **conseil des sages de Blois**

**Annexe 5** : **circulaire Courard** envoyée en juin 06 aux collèges des Bourgmestres et Echevins des communes wallonnes

**Annexe 6** : **charte** destinée aux CCCA élaborée par la Coordination des Associations de Seniors (**CAS** asbl)

**Annexe 7** : un exemple de **document promotionnel** pour le **conseil des aînés de Clichy**

**Annexe 8** : une expérience alternative : **le café des Ages**

*Une association créée en 2005 en France, « Vieillir, c'est vivre ! » lance l'opération « Café des âges ».*

*Un entretien avec Jean-Michel Caudron, secrétaire général.*

*Source : <http://www.senioractu.com>*

**Annexe 9** : Une autre expérience alternative : **le forum des aînés**

*Programme du premier forum des aînés à Jette le 28 janvier 2005.*